

Le Syndicat national de l'édition soutient la proposition de loi tendant à encadrer les conditions de la vente à distance de livres, votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et bientôt soumise au vote du Sénat.

Cette proposition de loi répond à une préoccupation forte des éditeurs de maintenir une diffusion la plus large possible de leurs livres, et donc préserver le réseau de la librairie lieu unique de découvertes et de conseils. Le texte proposé vise en effet à rétablir des conditions équitables entre tous les revendeurs de livres et à éviter des pratiques de dumping de nature à étouffer la concurrence.

En ce sens, cette nouvelle loi proposée se situe dans la droite ligne de la Loi Lang, hélas encore trop méconnue des Français. Celle-ci a institué en 1981 le prix unique du livre, qui permet au lecteur de trouver le livre qu'il recherche au même prix quel que soit le lieu d'achat. Le consommateur est doublement gagnant : il bénéficie de la qualité de service et de conseil d'un vaste réseau de librairies indépendantes, ainsi que de prix maîtrisés : en effet, depuis trois décennies, le prix des livres a augmenté moins vite que l'indice des prix à la consommation. Cette régulation du marché du livre a fait ses preuves dans le monde entier. Ce n'est pas un hasard si 16 pays, dont l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Japon, le Mexique ou encore récemment Israël, ont adopté une loi sur le prix fixe du livre.

Les éditeurs, tout comme les auteurs et les lecteurs, considèrent que la grande diversité et qualité des points de vente de livres (physiques ou sur Internet) sont essentielles, tant pour servir les auteurs que pour le plaisir des lecteurs. Le développement des ventes de livres sur Internet permet de répondre à de nouvelles pratiques, mais les conditions de concurrence équitables doivent être respectées. C'est un enjeu majeur pour la diversité culturelle et l'éducation.

Contact :

Sabine Le Stum slestum@sne.fr
01 44 41 40 88 – 06 84 54 39 89



Communiqué de presse

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION
Paris, le 18 octobre 2013**